 <small>ACADÉMIE Grenoble</small> <small>RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES</small> <small>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</small> <small>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</small>	2020.04	<p style="text-align: center;"><b>Continuité pédagogique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Enseigner à distance</b></p> <p style="text-align: center;">(INSPECTION PÉDAGOGIQUE)</p>	<p style="text-align: center;"><b>COVID-19</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Cellule de continuité pédagogique de l'académie de Grenoble</b></p> <p style="text-align: center;">04 76 74 76 99 continuite-pedagogique@ac-grenoble.fr</p>
--	---------	---	--


## REGULER LE TRAVAIL

### Travailler l'autonomie : une maîtrise nécessaire dans un apprentissage à distance

#### Maitriser et hiérarchiser le flux d'informations et de sollicitations

- ✓ Les élèves, notamment les plus fragiles, ont besoin d'être régulièrement accompagnés : ceci implique des contacts directs et fréquents.
- ✓ L'enseignement à distance dans des conditions matérielles souvent difficiles implique une organisation très différente de celle vécue en classe : il convient de coordonner les modalités de travail, leur planification afin de respecter un équilibre entre les appétences et les compétences et ainsi veiller à ce que toutes les disciplines soient représentées sur le temps de la semaine dans la garantie d'un horaire régulier selon les âges et les classes.
- ✓ Ce nouveau mode d'apprentissage dans les premières semaines s'est accompagné dans la grande majorité des cas par une surcharge de travail distribué et attendu, en même temps qu'un accroissement de la mission pour l'enseignant (entretiens téléphoniques, scénarisation nouvelle...)

Pour toutes ces raisons il semble important de mettre en place au sein des établissements une coordination pédagogique forte et partagée visant à une réelle régulation. Cette coordination doit permettre in fine à un enseignant responsable d'une classe ou d'un groupe d'élève de réguler le travail attendu de ce groupe.

 Il est nécessaire et urgent de réguler :

1. **Les attentes pour l'équipe de classe** : quantité de travail hebdomadaire (dans le respect du temps quotidien, 3 à 5h/jour maximum) ; productions (éviter plusieurs restitutions longues sur une même semaine ...) ; recherches (ne pas multiplier le temps de recherches rapidement chronophages...) ; les outils employés...
2. **Le rôle du professeur principal** : seul ou secondé pour éviter une charge trop lourde ; des animateurs « devoirs faits »...
3. **Les aides à la concertation pour une coordination par niveau** : équipe de direction, conseil pédagogique, vie scolaire, DDF, des expertises académiques (MIPES, DANE ...)
4. **Le dialogue avec les familles** : seuls les retours des élèves et des familles peuvent permettre d'ajuster les demandes.

Exemple de schéma de régulation

